

ADDOC Quoi d'Neuf Docteur ?

Le journal d'ADDOC, l'Association des Doctorants et jeunes DOCTeurs de l'Université Paris-Sud

EDITO

Ce nouveau numéro est l'occasion pour nous de faire le bilan de l'action d'ADDOC dans l'année écoulée et les projets pour celle à venir. D'un point de vue local, vous découvrirez la place qu'ADDOC a eue dans l'organisation de la première cérémonie de remise des diplômes de doctorat. Nous faisons aussi un point sur la commission d'amélioration de la charte des thèses, où ADDOC s'est investie. Ensuite, nous vous présentons l'asso dans un cadre plus élargi : sa place au sein des autres assos doctorantes, ses partenaires, les mouvements nationaux. Vous remarquerez aussi notre nouveau logo, créé et imaginé par Laurent Nicolas de chez Hyspoma. C'est donc une ADDOC vivante et dynamique que nous vous invitons à découvrir dans ce numéro.

Raphaël

Numéro 4, Octobre 2011

Cérémonie de Remise des diplômes de Doctorat	1
Commission d'amélioration de la charte du Doctorat	2
Le CNESER, qui quoi que ?	2
La confédération des Jeunes Chercheurs	3
Le RéDDIF	3
Bilan du PhD Talent Career Fair	4

Cérémonie de remise des diplômes de Doctorat



Les nouveaux Docteurs accompagnés des Professeurs
© M.LECOMPT/PLEIN SUD

Le 1^{er} juillet 2011, a eu lieu la première cérémonie de remise de diplôme de doctorat de l'université Paris Sud à l'amphithéâtre Henri Cartan de la Faculté des Sciences d'Orsay. Ce grand événement a été organisé dans le cadre des 40 ans de l'université. ADDOC a été à l'initiative de ce projet dès début 2010. En effet, dans le but de promouvoir le diplôme de Doctorat, l'idée de mettre en place cette cérémonie a été proposée par l'actuelle Présidente de l'association, Elsa Jungman et co-encadrée par l'ancienne Présidente Mélanie Tannières. Après qu'il fut décidé que l'organisation de l'évènement soit gérée par la Direction de la communication de l'Université, ADDOC a toujours tenu à garder une place très active dans le développement du projet et ses membres, ainsi que des doctorants volontaires, étaient présents le jour J pour assurer le bon déroulement de la cérémonie.

Parmi les 658 docteurs qui ont soutenu entre le 1^{er} mai 2010 et le 30 avril 2011, 120 étaient présents pour recevoir leur diplôme. Chaque directeur d'École Doctorale présentait ses nouveaux docteurs qui saluaient successivement Guy Couarraze (président de l'université, qui présidait aussi la cérémonie), Gérard Laumon (parrain de la cérémonie) et Marc Pallardy (directeur du Collège des Écoles Doctorales). Chaque diplômé avait pu inviter deux ou trois proches. La cérémonie fut agrémentée d'interventions musicales : une fanfare, un groupe de Jazz mais également l'orchestre symphonique du grand campus d'Orsay qui a ainsi clos la remise des diplômes avant le cocktail dinatoire. Après un bilan positif de cette première cérémonie, l'évènement devrait ainsi être reconduit chaque année pour les nouveaux Docteurs de l'Université Paris-Sud.

Toutes les photos et des vidéos de l'évènement sont disponibles sur le site : <http://www.40ans.u-psud.fr/?p=168>

Si vous aussi vous souhaitez participer à l'organisation de la prochaine cérémonie de remise des diplômes de Doctorat, écrivez à addoc.asso@u-psud.fr

Elsa et Raphaël

Commission d'amélioration de la charte du Doctorat.

La charte du Doctorat est un texte qui régit les relations entre le directeur de thèse, le doctorant, le directeur du laboratoire et le directeur de l'École Doctorale. Elle définit les droits et devoirs de chacun d'entre eux. Chacun des acteurs du Doctorat doit signer et respecter le contenu de la charte. L'année dernière l'Université Paris - Sud a décidé d'uniformiser les chartes du Doctorat (chaque UFR avait sa propre charte) en rédigeant une charte commune à l'université. Cette avancée a permis à tous les doctorants d'être sous le même régime. Sous l'égide du Collège des Écoles Doctorales (CED, il regroupe l'ensemble des directeurs d'ÉD) la nouvelle charte a été réécrite, malheureusement sans concertation avec les autres signataires de la charte.

C'est sans doute pourquoi cette nouvelle charte a montré de grosses lacunes sur le financement, la nécessité d'un contrat de travail, la durée du doctorat, la formation durant le doctorat. De même, de nombreux points étaient soumis à exceptions sans teneur réelle. Les représentants doctorants (ils sont constitués des doctorants qui sont élus au sein des conseils des ÉD, du Conseil Scientifique (CS) et qui font parties de la vie associative doctorant de l'université Paris-Sud) ont écrit un ensemble d'amendements dans le but d'améliorer et clarifier cette charte du doctorat. Le jour où ces amendements ont été présentés par les représentants doctorants au conseil scientifique, le conseil scientifique a avalisé la charte sans même discuter des amendements

proposés, provoquant le mécontentement des représentants des doctorants.

Face à l'indignation, le CS a mis en place la "Commission d'amélioration de la charte du doctorat". Cette commission doit dresser une liste des points sur lesquels elle souhaite proposer des améliorations. Trois doctorants, deux directeurs d'ÉD et deux membres du conseil scientifique composent cette commission. À ce jour, elle s'est réunie quatre fois et a dressé l'ensemble des points à améliorer. Cette liste sera présentée à la prochaine réunion du Collège des ÉD. Le collège décidera des points sur lesquels la commission devra travailler.

Jean-Tristan

Le CNESER, qui que quoi ?

L'acronyme CNESER signifie Conseil National de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche. Derrière ce titre ronflant et austère se cache une institution nationale représentative de la communauté universitaire, et qui se prononce à titre consultatif sur les grandes orientations à la fois pédagogiques et scientifiques sur tout le territoire national.

Quel intérêt peuvent y trouver les jeunes chercheurs ? Il suffit de mentionner que la majeure partie de l'élaboration du contrat doctoral s'est faite au CNESER pour vous convaincre que cet organe a un impact certain sur la population doctorale ! A l'heure actuelle, aux côtés des élus dont l'appartenance syndicale est traditionnelle, par exemple la FSU ou le SNESUP, on y trouve aussi un représentant « Jeunes Chercheurs » élu sur le collège des enseignants-chercheurs et assimilés, via la liste électorale présentée par la Confédération des Jeunes Chercheurs (CJC) dont ADDOC fait partie : en effet lorsqu'un doctorant a une charge d'enseignement d'au moins 64 heures équivalent TD (en mission d'enseignement) ou 96 heures équivalent TD (hors mission d'enseignement), il est considéré comme personnel de l'université. Il vote donc et peut être élu sur les collèges personnels.

Quels sont les dossiers pour l'année à venir ? Une discussion très importante à propos de la nouvelle Licence a eu lieu lors de la dernière réunion du CNESER en juillet 2011, et la dernière réunion concernant spécifiquement les doctorants et jeunes docteurs a eu lieu en avril 2011 à propos de la création de l'université de Lorraine et au sein de laquelle existait un projet de dénier le statut de personnel à tous les doctorants, enseignants compris. Plus largement, une des revendications des jeunes chercheurs est de disposer enfin d'une représentation équitable au sein des conseils des universités : voir tous les doctorants réunis dans une même entité et non plus répartis entre « personnels » (ceux qui enseignent) et « usagers » (le reste, considérés comme simples étudiants), afin de ne pas voir se diluer leur poids dans les instances d'une part ; voir enfin les jeunes docteurs non titulaires (les « post-doc ») représentés dans les conseils à l'université, ce qui à l'heure actuelle n'est pas le cas alors qu'ils pourraient jouer un rôle majeur dans la définition de la politique scientifique des universités, eux qui en sont les acteurs majeurs au quotidien dans les laboratoires. Ce genre de question ne peut se traiter qu'au sein du CNESER car cela concerne toutes les universités françaises ; il reste donc beaucoup à faire !

Julien

La Confédération des Jeunes Chercheurs

Depuis septembre 2010, ADDOC est redevenue active au sein de la Confédération des Jeunes Chercheurs.

Mais la CJC, qu'est ce que c'est ?

La Confédération des Jeunes Chercheurs (CJC) est une association qui fédère une trentaine d'associations de jeunes chercheurs, elle est apolitique, nationale et transdisciplinaire. Elle est constituée de doctorant(e)s et jeunes docteur(e)s membres de ses associations qui travaillent sur toutes les questions relatives aux jeunes chercheurs dans le but de valoriser le doctorat et de le faire reconnaître comme expérience professionnelle. La CJC, par son expertise sur le Doctorat, est un des interlocuteurs privilégiés des pouvoirs publics. Elle a aussi une représentation nationale par un élu au conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER, cf. article précédent) et européenne au sein d'EURODOC¹ (Association de jeunes chercheurs européenne ; équivalent de la CJC mais au niveau européen). ADDOC a été un des membres fondateurs de la CJC lors de sa création il y a 15 ans.

Mais en pratique, la CJC elle fait quoi ??

La CJC travaille sur de nombreux dossiers qui concernent le doctorat et les jeunes chercheurs. Parmi ces précédentes réalisations, elle a évalué la charte du doctorat de chacune des universités françaises les ont noté, ceci a permis la réécriture de certaines chartes. Lors de la mise en place du contrat doctoral, elle a demandé l'équivalence TD/TP comme la réévaluation des anciens allocataires de recherche. Aussi par l'ouverture du titre de séjour scientifique au doctorant. Aussi elle a permis au chercheur de participer aux évaluations des écoles doctorales par l'AÉRES. Pour finir, elle est un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics dont le

ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour toutes les questions relatives au doctorat.

Aujourd'hui, elle travaille avec l'Association Nationale des Docteurs (ANDÈS) sur le guide du doctorat, qui sera un référentiel à l'intention de tous les acteurs du doctorat, autant sur les questions légales que sur les bonnes pratiques du doctorat. De plus elle s'intéresse à la situation des jeunes chercheurs comme par un sondage sur la condition des jeunes chercheurs étrangers comme des doctorants étrangers. Elle travaille autant sur la poursuite de carrière des doctorants, la valorisation et les enjeux du doctorat comme dans la haute fonction publique et auprès du grand public.

Quelles sont les positions de la CJC ?

La réflexion de la CJC s'appuie sur le principe que le doctorat est une expérience professionnelle. Par ce principe, le jeune chercheur doit avoir accès aux mêmes conditions de travail que les autres jeunes chercheurs : être rémunéré, avoir accès aux instances démocratiques de l'université... De plus les spécificités disciplinaires ne doivent pas être une justification à de mauvaises pratiques dans l'attribution des moyens.

Et ADDOC la dedans ?

ADDOC a réintégré la CJC il y a un an, aujourd'hui en plus de travailler sur les différents dossiers de la CJC, elle participe aux réunions nationales qui ont lieu trois fois par an. Un des membres d'ADDOC est au bureau de la CJC et un autre est élu au CNESER. ADDOC est pleinement investie, comme de nombreuses autres associations, au sein de la CJC.

Jean-Tristan

¹<http://www.eurodoc.net/>

RéDDIF

Réseau des Doctorants et des Docteurs d'Ile-de-France



Depuis 2010, le RéDDIF ou Réseau des Doctorants et des Docteurs d'Ile-de-France rassemble la communauté autour de grands moments conviviaux tels que les tournois sportifs (notez le tournoi de foot qui a eu lieu le samedi 17 septembre !), les pique-niques et les soirées networking. Le site internet <http://www.reddif.fr>, actuellement en construction, permettra de communiquer sur des événements organisés par plusieurs dizaines d'associations et partenaires : tables rondes thématiques, informations sur les poursuites de carrière des docteurs, festivals culturels, afterworks... ADDOC participe activement au développement du Réddif, notamment dans la coordination des événements organisés par le réseau, la communication entre les différentes associations, les demandes de subventions auprès de la région, ...

Angélique

Bilan du salon du recrutement des Docteurs : le PhD Talent Career Fair

PhD Talent est une association partenaire d'ADDOC, créée en 2009, dont la mission principale est de promouvoir le Doctorat autour de deux événements internationaux : un salon du recrutement des docteurs, le PhD Talent Career Fair, et un concours d'innovation, le PhD Challenge. Le but de ce salon, organisé les 23 et 24 Juin 2011, était de créer un lieu de rencontre dynamique entre doctorants, docteurs et recruteurs afin de rapprocher le monde académique de celui de l'entreprise. De nombreuses conférences et tables rondes furent consacrées à l'entrepreneuriat, aux compétences et à la mobilité des

docteurs. Plus de 46 exposants, avec de nombreux postes à pourvoir étaient présents, aussi bien des PME, des institutions, des cabinets de recrutements internationaux que des multinationales. Le public de doctorants et docteurs présents était très diversifié géographiquement, plus de 30 nationalités représentées, mais également scientifiquement, allant des sciences humaines aux sciences dures. Plus de 14% des doctorants d'Ile de France présents venaient de l'Université Paris-Sud. A l'occasion de ce salon s'est tenue la finale du PhD Challenge. Les équipes

finalistes se sont affrontées pour présenter leur solution au problème posé : " Comment améliorer le repassage en modifiant le fer à repasser, la planche ou l'interaction fer/planche ? ". Le premier prix du concours a été remis à une équipe composée de doctorants de Paris-Sud, de l'UPMC et de Paris Diderot ! Félicitations à eux et tenez-vous prêts pour la prochaine édition 2012 du PhD Challenge et PhD Talent Career Fair.

Plus d'informations sur www.phdtalent.com.

Elsa

Ne restez pas seul avec votre Doctorat... Venez nous rencontrer !!!

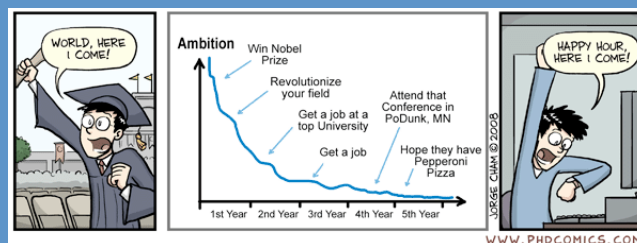
POT D'ACCUEIL DES DOCTORANTS

ET JEUNES DOCTEURS DE PARIS-SUD

Présentation d'ADDOC

Le Jeudi 27 Octobre 2011 à 18h

au RDC du Bât 362 du Campus d'Orsay



Site web : www.addoc.asso.u-psud.fr

Suivez-nous facebook : www.facebook.com/assoADDOC

Et bien sûr, contactez-nous sur notre boîte mail : addoc.asso@u-psud.fr

Equipe de la Rédaction

Raphaël Thon : raphael.thon@u-psud.fr

Elsa Jungman : elsa.jungman@u-psud.fr

Jean-Tristan Brandenburg : jean.tristan.brandenburg@u-psud.fr

Julien Baglio : julien.baglio@u-psud.fr

Angélique Gilson : angelique.gilson@u-psud.fr

... et tous les autres membres pour les discussions et corrections !



Adhérer à l'association ADDOC

Agir pour les Doctorants et les jeunes DOcteurs
(Association loi 1901 de l'Université Paris-Sud)

Bureau de l'association ADDOC élu le 5 avril 2011

Présidente : Elsa Jungman : elsa.jungman@u-psud.fr

Vice président : Raphaël Thon : raphael.thon@u-psud.fr

Secrétaire : Ignace Kangni kueviakoe : mailto:kangni.kueviakoe@limsi.fr

Trésorier Angélique Gilson : angelique.gilson@u-psud.fr

Je, soussigné(e) :

Nom, prénom :
.....
.....

Adresse :
.....
.....

Tél :
.....
.....

E-Mail :
.....
.....

Statut (Master recherche, doctorant,
docteur, ...) :
.....

Pour docteur, précisez (ATER, post-doc,
en poste) :

souhaite par la présente adhérer à l'association ADDOC
définie par les statuts de la loi de 1901. La cotisation pour
l'année universitaire 2011/2012 est de :

0 € (dispensé de cotisation, pour les non-financés ou
étudiants de master)
5 € (membre active)
..... € (membre bienfaiteur)
....., le

Signature:

*A remettre en main propre ou à retourner à (chèques à
l'ordre d'ADDOC)*

Angélique Gilson

*Faculté des Sciences d'Orsay, Laboratoire Ecologie,
Systématique et Evolution, Equipe Ecophysiologie Végétale,
Porte 019, Bât. 362, 91405 ORSAY - FRANCE*